



---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2018-03 ET 2018-04

---

**Avis public** est, par la présente donnée par la soussignée, Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ham-Sud :

Que le conseil municipal a adopté le 6 août, les règlements suivants :

- Règlement 2018-03 établissant le programme de subvention – Ham-Sud Habitation Durable
- Règlement 2018-04 établissant le programme de subvention – Ham-Sud Habitation Durable – volet rénovation

Qu'une copie de ces règlements a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 8 août 2018

Marie-Pier Dupuis  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière